

Au Conteur vaudois

Autor(en): **Molles, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 25

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une figure originale du Lausanne
d'il y a cent ans.

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ

1786-1847

par G.-A. BRIDEL.

III

MALGRÉ ce touchant plaidoyer, nous croyons savoir que le Conseil d'Etat n'accorda pas à Benjamin Corbaz l'autorisation sollicitée. Peut-être les difficultés qu'il avait rencontrées le poussèrent-ils à se consacrer de plus en plus à la partie intellectuelle de son activité professionnelle.

Quoiqu'il en soit, c'est, sauf erreur, sept ou huit ans après ce mémoire, soit vers 1824, que Corbaz acheta d'une demoiselle Descombes — l'une des dernières du nom à Lausanne et qui resta locataire du nouveau propriétaire jusque vers 1860 — la maison qui fait l'angle sud-ouest des rues Cité-Devant et Derrière, face à l'ancien oratoire des mystiques, et qui porta tour à tour les numéros 30 de la Cité-devant, puis 27 de la Cité-Derrière.

C'est là qu'il installa son magasin, son *Dépôt Bibliographique*, comme il l'appela dès lors. L'épicerie et la distillerie ont, semble-t-il, battu en retraite. Corbaz ne négligeait rien pour tenir sa librairie au courant des nouveautés et il se rendait, dit-on, chaque année à Paris à pied pour s'approvisionner de nouveautés littéraires.

Il fit tant et si bien pour développer son commerce que le jour vint où il conçut le projet d'élargir ses vitrines et pour cela de remplacer les anciennes boutiques voûtées par des baies plus larges soutenues par un sommier métallique. C'était le premier qu'on eût vu à Lausanne, Corbaz en avait fait lui-même les plans et il eut quelque peine à trouver un entrepreneur disposé à effectuer le travail, c'était M. Sigismond Krieg; encore Corbaz dut-il par convention le décharger de toute responsabilité en cas d'accident. Une vieille parente de M. Corbaz disait il y a quelques années à M. Louis Monnet, non sans émotion: « Ah! je n'oublierai jamais notre frayeur quand nous dûmes coucher plusieurs nuits au-dessus des *coltes* qui soutenaient la maison. » (*Au bon vieux temps des diligences*, p. 25-27.)

C'est ici le lieu de rappeler que B. Corbaz fut avec son ami Louis Pfluger le co-fondateur du *Bazar vaudois*, ouvert le 10 novembre 1831 au Chemin-Neuf (dans la maison n° 6 de l'avenue de l'Université, occupée aujourd'hui par la fabrique de draps Berger d'Eclépens), il constituait une nouveauté à Lausanne. En effet, ce fut au début un magasin d'un genre très spécial et ingénieux, à savoir le dépôt de tous les produits de l'industrie vaudoise et le Bazar vaudois facilita ainsi le développement de bien des activités industrielles intéressantes de notre pays. Il joua pour l'époque le rôle que jouent aujourd'hui les foires et comptoirs d'échantillons. Il s'y trouvait aussi, en outre, une bibliothèque industrielle composée dès la première année de trois cents volumes. Une lettre de B. Corbaz lue le 3 août 1832, en séance de la Société vaudoise d'utilité publique, disait que l'établissement prenait de la consistance et produisait déjà de bons résultats. (*Journal Soc. ut. publ.* 1832, page 45.)

Nous ne serions pas surpris d'apprendre que Corbaz ait été au nombre des promoteurs de l'Exposition des produits de l'industrie suisse, tenue à Lausanne en 1833. Il est d'autre part intéressant de constater qu'en 1837 alors qu'on projetait une nouvelle exposition, il est revenu de son premier enthousiasme pour ce genre de manifestations, voudrait qu'on consultât les industriels du canton pour s'assurer si la majorité d'entr'eux la désirent et demande en tous cas qu'elle se fasse avec plus de simplicité que la première. (*Journal soc. ut. publ.* 1837, p. 390). Dans le catalogue de l'exposition de 1833 nous

voyons figurer le nom de Corbaz comme exposant, l'objet exposé est une pipe à enfumer les abeilles.

Benjamin Corbaz fut un membre zélé de la Société vaudoise d'utilité publique, fondée en 1826, et les comptes rendus des séances de cette vénérable société, publiés dans la *Feuille du canton de Vaud*, puis dès 1833 dans le *Journal* qui lui fit suite — tous deux rédigés par le pasteur-professeur Dan.-Alex. Chavannes — témoignent largement de l'activité de B. Corbaz. On voit par exemple qu'en novembre 1832, notre libraire propose qu'on donne une direction plus pratique au journal de la société, et qu'on y insère quelques-uns des articles sur les connaissances utiles qui font le succès dans notre canton de tel périodique français. L'idée fut renvoyée au rédacteur du journal, qui promit d'en faire son profit tout en réservant la préférence aux articles originaux (p. 132). La même année on recourait aux conseils et à l'aide effective de Corbaz dans une commission destinée à susciter et à encourager la création et l'existence des bibliothèques populaires du canton de Vaud¹. Il prêle à la commission d'étude les ouvrages qu'il a en magasin. En corrélation avec ce sujet mentionnons une petite brochure de 70 pages, parue en 1838, précieuse encore à consulter aujourd'hui comme document bibliographique. Elle est intitulée *Conseils pour composer une bibliothèque religieuse, instructive et amusante à l'usage des industriels et des habitants de la campagne, recueillis par un bibliophile*. Il est évident que ce bibliophile n'est autre que B. Corbaz lui-même.

Abordons maintenant l'activité professionnelle de B. Corbaz comme libraire-éditeur. Un libraire peut avoir à s'occuper de la vente de trois sortes principales d'ouvrages: 1° ceux dits *d'assortiment*, c'est-à-dire de n'importe quel article de librairie publié par d'autres éditeurs; 2° d'ouvrages publiés par lui-même à ses périls et risques et lui appartenant en propre avec ou sans redevance aux auteurs, c'est ce qui constitue ses *ouvrages de fonds*; 3° d'ouvrages édités par lui mais pour le compte des auteurs, auxquels il règle les exemplaires vendus à des conditions stipulées par contrat.

L'acte par lequel, en août 1843, B. Corbaz remit son magasin à Jaques Chantrens, et qu'on a bien voulu nous communiquer, montre que ces trois branches du commerce de la librairie étaient représentées chez Corbaz qui avait en outre, comme nos libraires d'aujourd'hui, un rayon de papeterie. En 1843, il se réserva la propriété des ouvrages de fonds et continua à s'occuper de ses éditions.

Nous avons vu qu'au début déjà, à la Cité-Derrière, Corbaz avait joint à son petit commerce d'épicerie et de reliure, un cabinet de lecture et ce fut, semble-t-il, l'embryon de sa librairie.

Frédéric Chavannes, dans ses délicieux « Souvenirs de Collège » insérés dans la *Revue suisse* de 1841, fait allusion à la bibliothèque locative de B. Corbaz et je ne puis résister à l'envie de vous en citer quelques lignes. Cela nous reporte aux années 1811 à 1816.

« La liberté de la presse et partant de la lecture n'était pas entendue alors comme elle l'est en ces temps de progrès toujours croissants. Une ordonnance, que, pour ma part, je ne puis qu'approuver, défendait à tout libraire de Lausanne de livrer aux écoliers aucun livre circulant dans les abonnements publics, sans le vu d'un billet signé de la main des parents qui voulaient autoriser la lecture de tel ou tel ouvrage.

» Un camarade, heureux porteur d'un tel acte d'émancipation, en avait profité pour obtenir de M. B. C., pratiquant déjà la librairie à la Cité-Derrière, près des casernes, plusieurs livres qu'il avait dévorés avec ardeur. Monsieur C....

¹ Une bibliothèque religieuse et populaire fut instituée à Lausanne en 1831.

ne gravitait pas alors dans la sphère élevée où nous le voyons parvenu, *Cité-Devant*, par l'intelligence, le savoir-faire et le zèle pour le bien public qui en ont fait un homme utile et très recommandable...

» M. B. C. avait pour nous des noisettes de France, des pruneaux secs, du chocolat, etc., et sur des tablettes particulières, une petite bibliothèque, dont le catalogue n'offrait rien, sans doute, de contraire à la morale.

» N'ayant pas le bonheur de pouvoir présenter de *carte de sûreté*, comme mon camarade susdit, j'eus recours à l'obligeance de ce dernier pour satisfaire l'extrême désir qui me dominait, à l'endroit d'un ouvrage qu'il avait lu dernièrement et dont il m'avait conté les merveilles. J'obtins l'objet de mes vœux et je me mis à mon œuvre de ténébres, avec un battement de cœur où la crainte et le plaisir se le disputaient d'intensité.»

(A suivre.)

AU CONTEUR VAUDOIS

Rimes rustiques.

LA-BAS, au lointain abreuvoir
Qui luit entre les herbes hautes,
Fantine a rendez-vous, ce soir,
Avec le fils du « Garde-Côtes ».

Car Jean eut l'heureuse fortune
D'avoir, au « dernier abbays »,
Fait danser, au clair de la lune,
La plus belle enfant du pays.

— Tête nue, avec robe blanche,
Dans le crépuscule empourpré
De ce mémorable dimanche,
Fantine court à travers prés.

— Jean, songeur, attend sa promesse
Le cœur joyeux de ses vingt ans;
Et chante une ballade exquise,
Comme en savent les paysans.

Et quand elle apparut, lointaine,
Il interrompit sa chanson
Et, roi, sacra Fantine... reine
De son cœur et de sa maison.

Puis il courut au-devant d'elle,
Lui prit la taille et l'embrassa.
Au grand émoi des sauteuses,

Devant moi le couple passa.
Car, citadin qui fuit la ville
Et s'en va musser par les champs
Je fus témoin de cette idylle
— Et depuis j'y songe souvent.

R. MOLLES.

ONNA PERMECHON A COUP DÉ RAJAO

L'ÉTAI dao teim io noutré carabinieri formavan dei compagni. Quoquézons dé quosordats que passavant on course dé répétition l'avan demandà au capitène Besson onna permechon d'onzhore po la deminde né. Ma l'officier que ne volliavé pas que ses hommous s'esquintan entré les z'exercicous refusavé; toté lè demartzés furan po rein, et cein eimbetavé galé noutré pioupiou que l'avan arreindzi onna galeza partie.

La demindez arrevé et la barba dao capitène avai fauta d'ître rasavé, mâ lou fratet que l'avai trao bu, grulavé et ne poavé pas teni lou rajao et la compagni se trovavé deïn on eindrai io lè coiffeu n'îran pas. épais. Ion dei lurons, on tot feïn, en veïant l'eimbêtameint dao capitène lei proposé dé reimplacé lou fratet ein desreit que manévé avé bin la lamma què sa carabine. Lou capitène tot conteint lei confié sè djouté. Lou barbier d'occajon s'eïn terivé à l'honneu et au contentémeïn de son client, à quav ye rémuavé onna ball' èpene dau pi, mâ quand l'a fé la maiti dé l'opérachon et que ion des côté dao vesadzou n'avait pa éta totzi!

— N'est pas lou tèt, capitène, et noutra permechon?

— Eh bin! le vos ai de que n'était pas accordaie.